

PILOTAGE ET COORDINATION DES SOUS-TRAITANTS**Formation inter-entreprises****Le 21 juin 2012**

(Réponse souhaitée avant le 31 mai 2012)

EXECUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**OBJECTIFS** _____

Cette formation vous permettra de :

- Disposer d'une méthodologie pratique de gestion et sécuriser l'intervention des sous-traitants.

PUBLIC CONCERNE _____

- Responsables Travaux.

DUREE ET EFFECTIF _____

- **1 jour**, soit 7 heures
- L'effectif pour cette formation sera compris **entre 5 et 12 personnes**.

LIEU _____

- En Entreprise ou au CIFAL (Maison de l'Entreprise, Schiltigheim).

TARIFS _____

- **390 € HT / jour / participant**, soit 780 € HT / participant pour l'ensemble de la formation
Ce prix comprend les supports pédagogiques, et la documentation, et les déjeuners.

ANIMATION – MOYENS PEDAGOGIQUES

- Formateur, spécialiste de l'ingénierie administrative des marchés de travaux
- Apport théorique et exercices pratiques à partir de cas concrets.

CONTENU PEDAGOGIQUE

Le recours à la Sous-Traitance

- Sous-Traitance directe
- Sous-Traitance indirecte

Environnement contractuel

- Entrepreneur principal
- Sous-traitants
- Maître d'Ouvrage
- Maître d'œuvre

Droits et obligations des parties

- Cadre réglementaire

Modalités de déclaration

- Contrat
- Documents à produire
- Demande d'agrément

Encadrement du chantier

- Nature des relations
- Organisation du chantier
- Requalification du contrat de Sous-Traitance
- Travail illégal

⇒ LES POINTS FORTS DE CETTE FORMATION ⇐

- Analyse pointue des risques potentiels grâce à des cas pratiques
- Gestion et pilotage des nombreux sous-traitants d'un chantier
- Notre relation avec nos clients : un partenariat basé sur la confiance, l'expertise, le respect réciproque et la confidentialité, pré requis de l'efficacité et de la performance.

Demande d'informations par mail à info@cifal-formation.com ou au 03.88.37.22.10.

- 2 -



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation inter-entreprises
« PILOTAGE ET COORDINATION DES SOUS-TRAITANTS »

Le 21 juin 2012 à la Maison de l'Entreprise.

Merci de compléter ce bulletin-réponse et de nous le renvoyer **au plus tard 3 semaines avant de début de la formation** :

- par fax au 03.88.24.99.38 ;
- ou par courrier à l'adresse indiquée en bas de page ;
- ou par retour de mail : info@cifal-formation.com

Nom(s) et Prénom(s) du (ou des) stagiaire(s):
.....
Fonction(s) du (ou des) stagiaire(s):
.....
Société :
Gestionnaire du dossier :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Fax :
E-mail :

Le CIFAL réalise ses prestations selon les conditions générales de vente ci-après, lu et acceptées expressément par le client.

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION ET DE VENTE

ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

Le CIFAL intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles définies contractuellement entre le client et le CIFAL.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente, nonobstant les conditions d'achat du client.

Le client s'engage en remplissant le bulletin d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convention de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms, le nombre de participants, la ou les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception. Les attestations de stage et de présence sont envoyées avec la facture.

Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprises* à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer une modification de dates.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due entièrement au CIFAL. Les paiements s'effectuent nets et sans escompte.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fonds de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur. Dans le cas contraire, la facture sera établie à l'entreprise qui se chargera d'obtenir le remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque, ou par virement à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigence immédiate de toutes sommes dues.
- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50% à compter de la date de facture jusqu'à la date de paiement effectif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation ou report de l'action du fait du client, dans un délai inférieur à 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement

Le CIFAL offre la possibilité à l'Entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable du CIFAL et du Responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toutes formations annulées suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, le CIFAL s'engage à vous proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières. En aucun cas la formation sera aux frais du CIFAL.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent pour régler le litige.

*Inter-entreprises : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.

*Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.